



Agence fédérale pour la
sécurité de la
chaîne alimentaire

IAHP H5N8: état des lieux

06.02.2017

Prévention et gestion de crises



Virus

- Caractéristiques
 - H5N8
 - Presque identique au virus de 2014
 - Peu de spécificité d'hôte: plus de 60 différentes espèces contaminé en Europe
 - Se disperse facilement
 - Est atypique
 - très hautement pathogène chez les oiseaux sauvages
 - on observe également des symptômes claires et une mortalité prononcée chez les canards et oies
 - Déjà détecté comme H5N5 (même H5, autre N)
 - chez oiseaux sauvages en Allemagne, Pays-Bas, Italie, Grèce, Slovénie
 - chez volailles en Allemagne



Situation en Europe

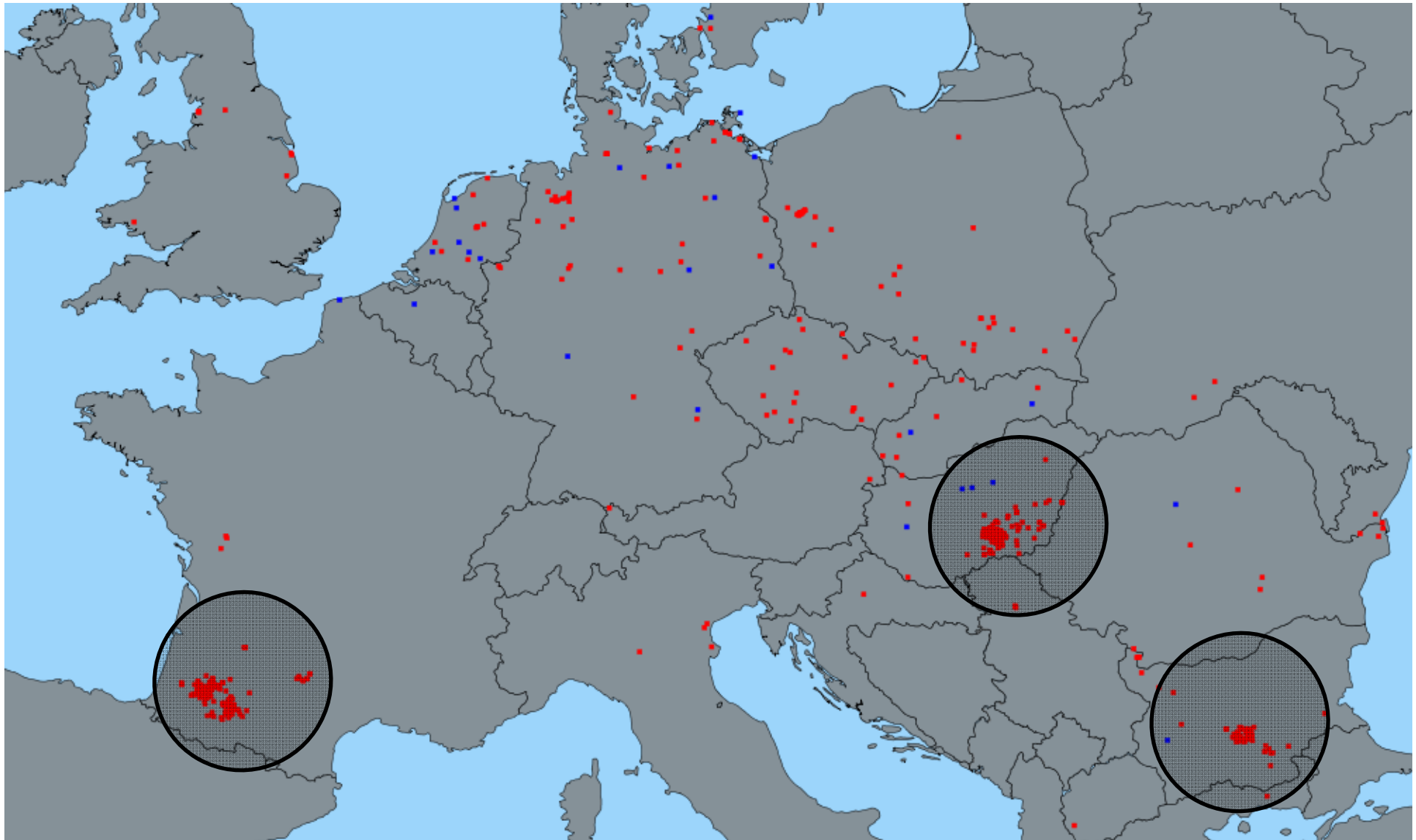


Résumé des contaminations

pays	élevage commercial	basse-cour	parc animalier	autre	oiseaux sauvages
België/Belgique				1	
Bulgarije/Bulgarie	50	10	1		X
Denemarken/Danemark		1			X
Duitsland/Allemagne	33	15	8		X
Finland/Finlande			1		X
Frankrijk/France	167	31		1	X
Griekenland/Grèce	1	2			X
Hongarije/Hongrie	178	53	2	2	X
Ierland/Irlande					X
Italië/Italie	4				X
Kroatië/Croatie		2			X
Nederland/Pays-Bas	9		1	5	X
Oostenrijk/Autriche	2	1			X
Polen/Pologne	22	17			X
Portugal/Portugal					X
Roemenië/Roumanie		7	1	1	X
Slovakije/Slovaquie		6	1	1	X
Slovenië/Slovénie					X
Spanje/Espagne					X
Tsjechië/Tchéquie	2	18			X
Verenigd Koninkrijk/Royaume-Uni	6	2			X
Zweden/Suède	1	2	1	1	X
	475	167	16	12	

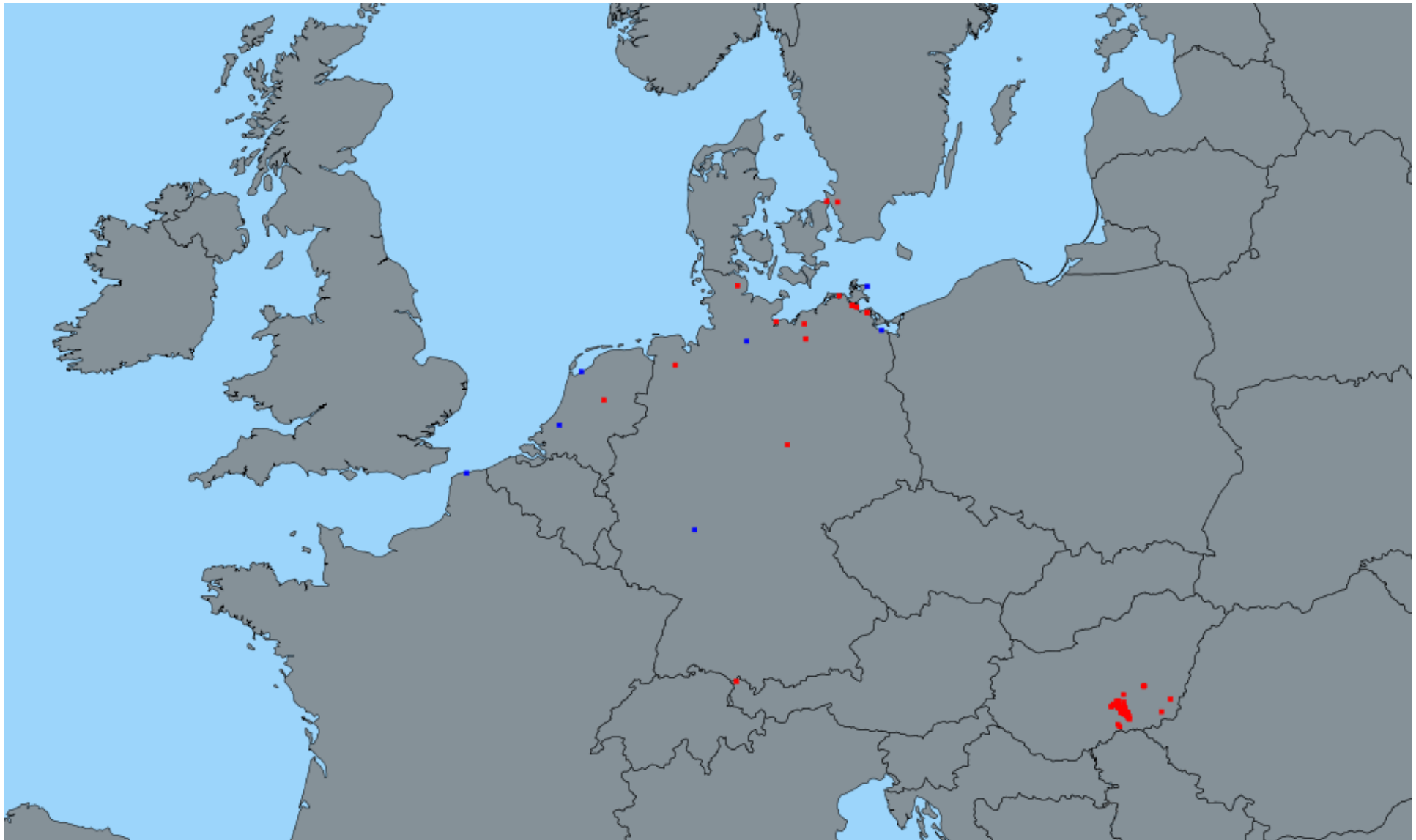
Volailles & oiseaux en captivité

24/10/16 – 05/02/17



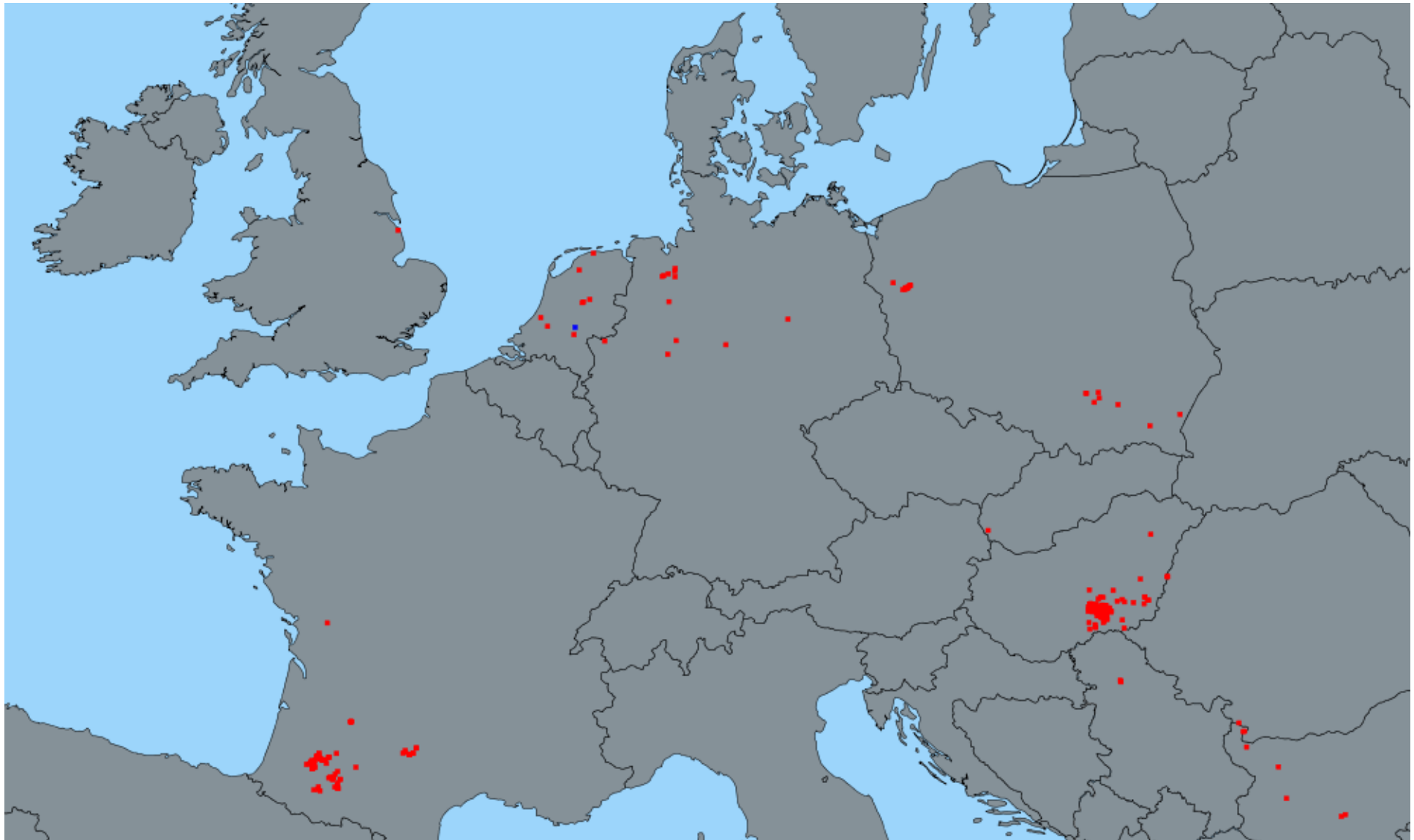
Volailles & oiseaux en captivité

24/10/16 – 30/11/16



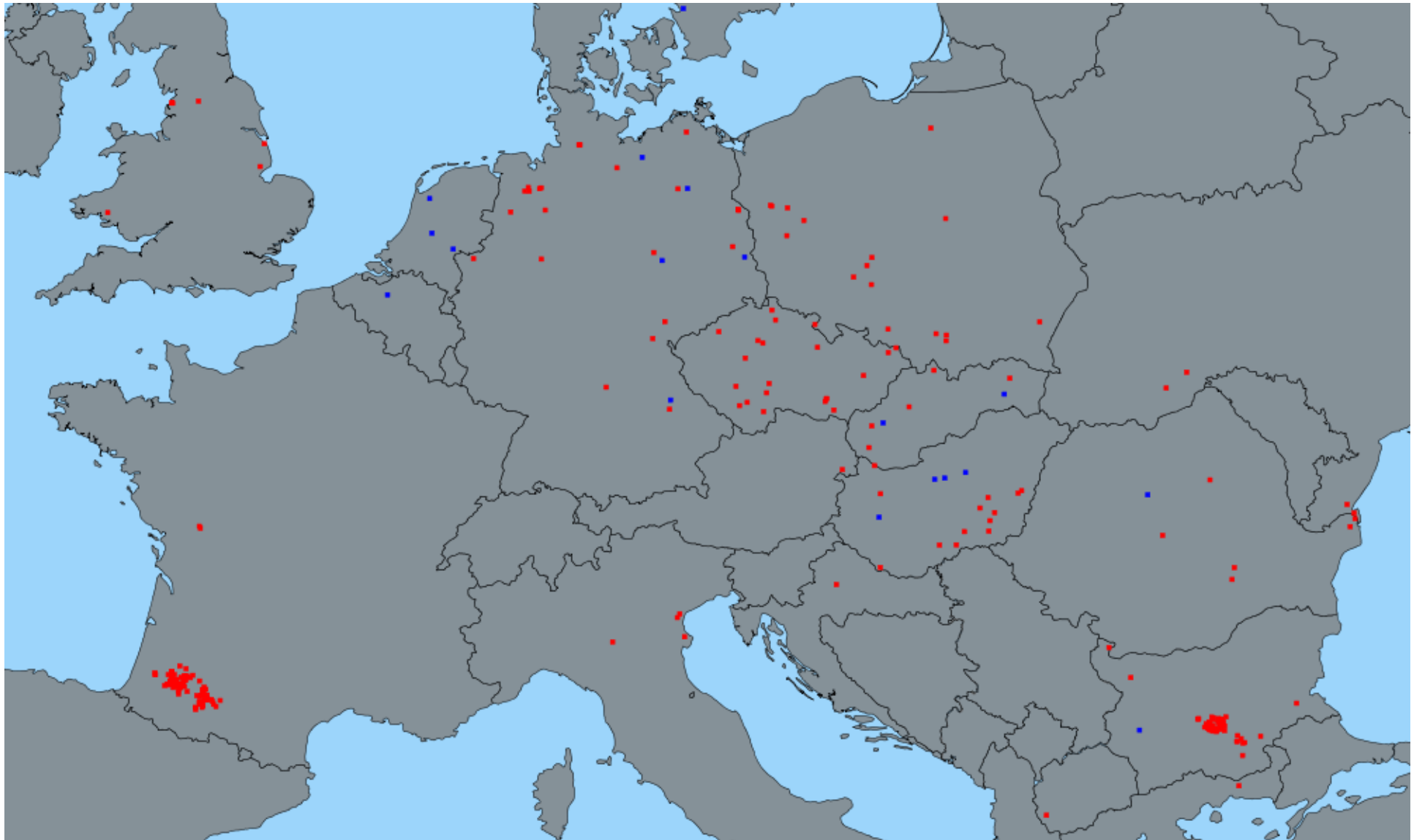
Volailles & oiseaux en captivité

01/12/16 – 31/12/16



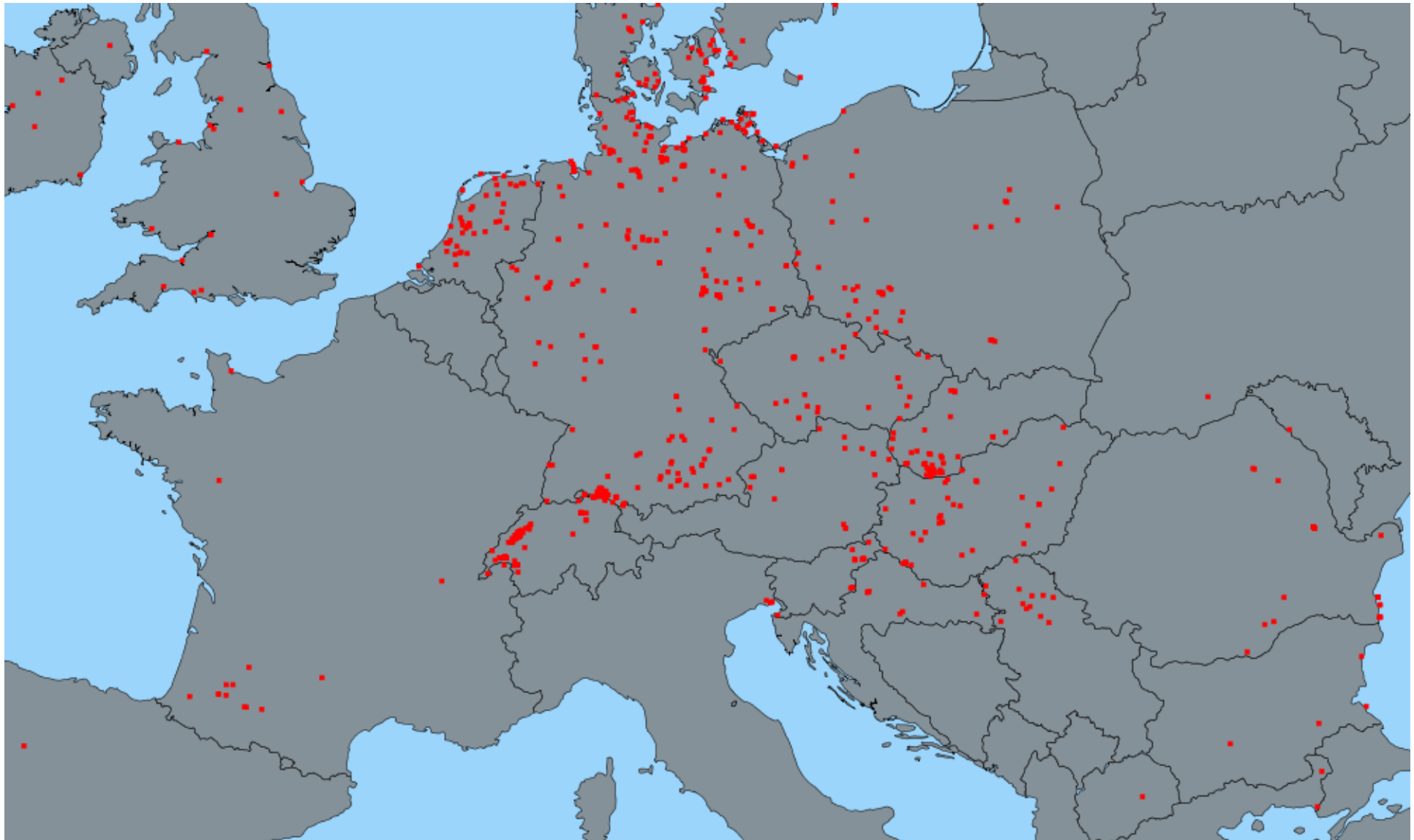
Volailles & oiseaux en captivité

01/01/17 – 05/02/17



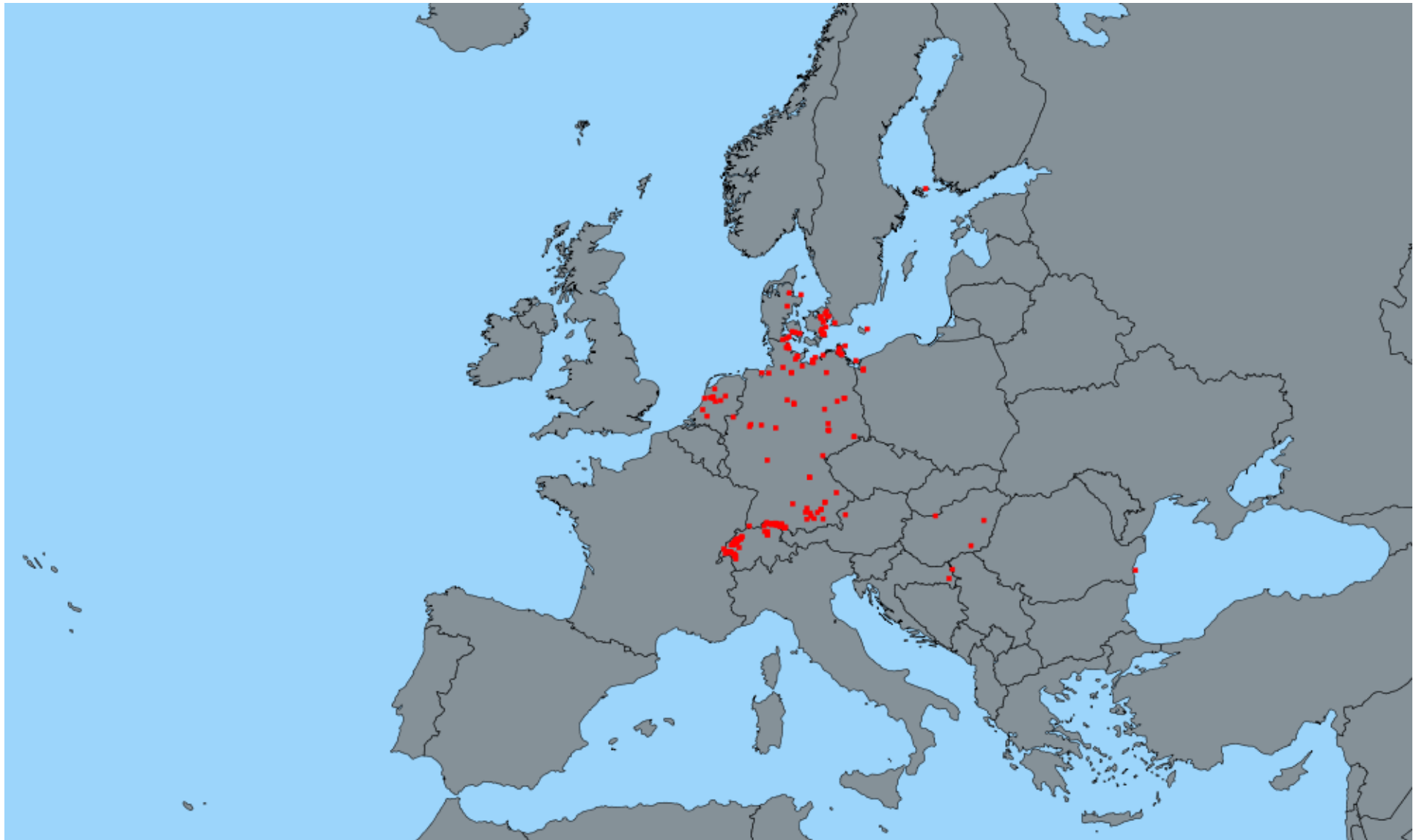
Oiseaux sauvages

24/10/16 – 05/02/17



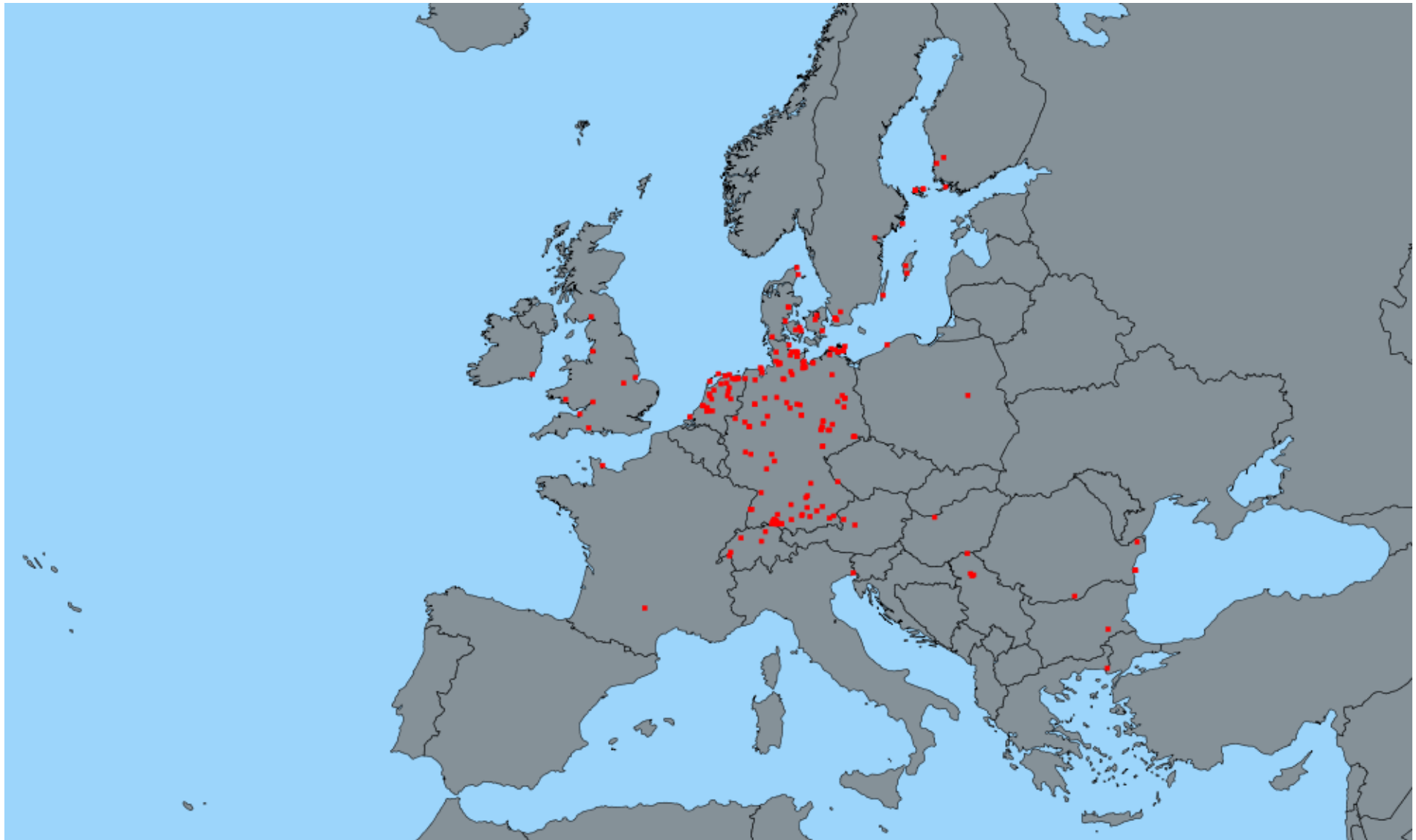
Oiseaux sauvages

24/10/16 – 30/11/16



Oiseaux sauvages

01/12/16 – 31/12/16



Oiseaux sauvages

01/01/17 – 05/02/17



Mesures

- Dans les pays touchés
 - Volailles:
 - mesures UE classiques (assainissement, zones de 3 et 10 km, restrictions quant aux transports, régionalisation)
 - confinement dans la plupart des cas national ou régional
 - gestion alternative des foyers amateur/ornement
 - Parcs animaliers:
 - mis à mort des animaux et du groupe contaminés
 - quarantaine des autres espèces sensibles
 - access aux visiteurs est interdit
 - Oiseaux sauvages:
 - délimitation éventuelle de zones à risque en fonction des volailles
 - collecte et destruction des cadavres
 - surveillance renforcée



Perspectives

- Virus circule toujours en abondance
 - Oiseaux sauvages
 - centre des problèmes s'est déplacé du Nord-ouest vers le Centre et le Sud-est de l'Europe
 - il n'est pas clair si et quand la circulation s'arrêtera
 - migration: rôle est claire, dynamique ne l'est pas
 - Volailles
 - mesures de lutte classiques sont efficaces, excepté le secteur des canards/oies
 - prévention = confinement + biosécurité
 - en général élevages amateur sont plus à risque
- Discussion au niveau UE
 - Comment améliorer la prévention?
 - Comment améliorer structurellement le secteur des canards/oies?



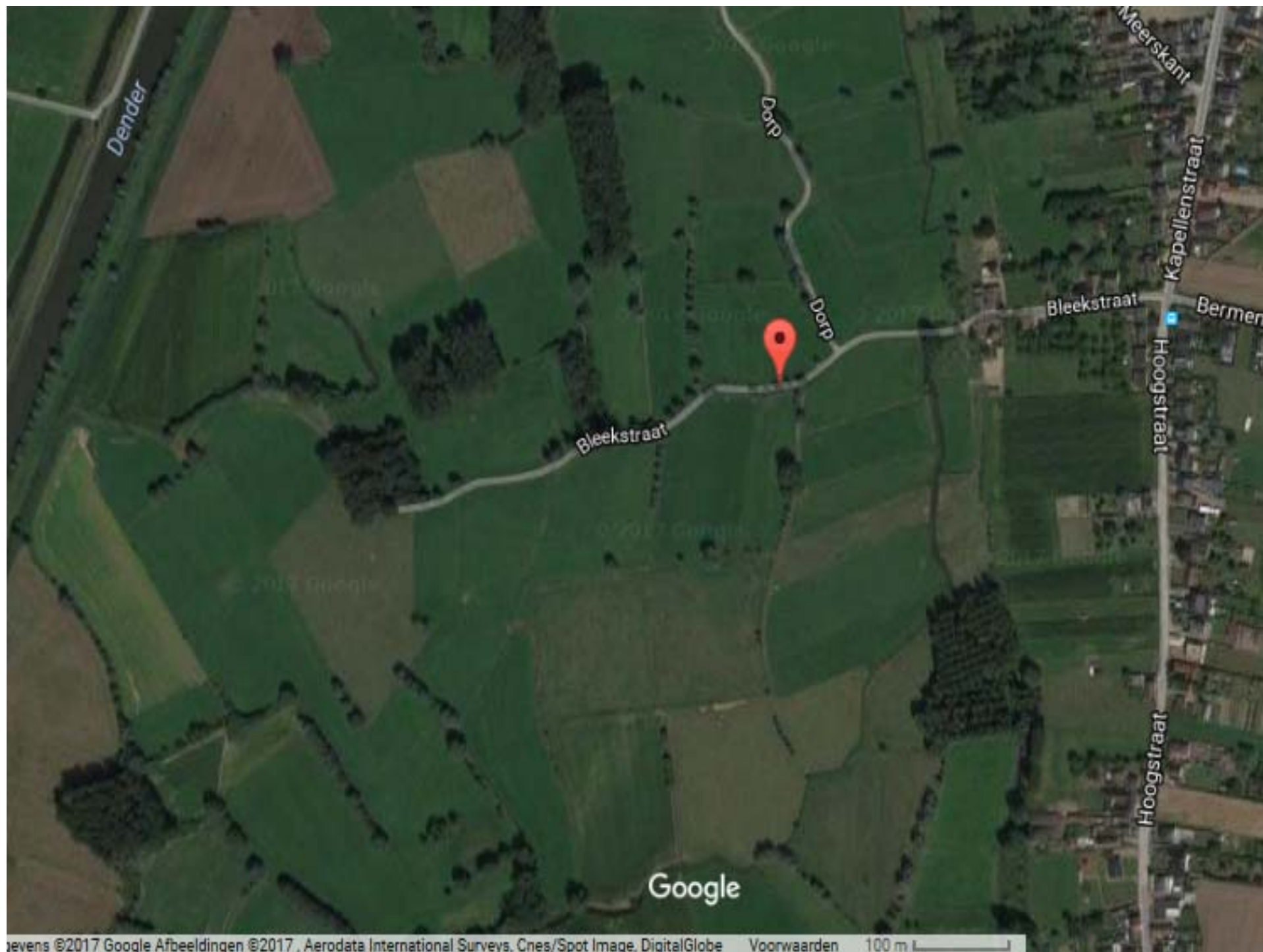
Foyer à Denderbelle



Circonstances

- Hobbyiste détenant un 70-aine d'oiseaux: poules, dindes, faisans, pintades, oies, canards, paons
- Détenus en plein air dans une prairie près de la Dendre
Beaucoup d'oiseaux sauvages (oies) dans les environs et dans la prairie
- Chronologie
 - 20-25/01: mortalité soudaine de tourterelles + oie + 3 dindes + 2 pintades
 - 25/01: visite vétérinaire – cadavres acheminés à DGZ
 - 26-27/01: autopsie + analyse, pas de constatation frappante
 - 30/01: échantillons acheminés au CERVA
 - 01/02: notification de H5N8
visite de l'UPC, 5 mortalités en plus, symptômes
 - 03/02: confirmation IAHP



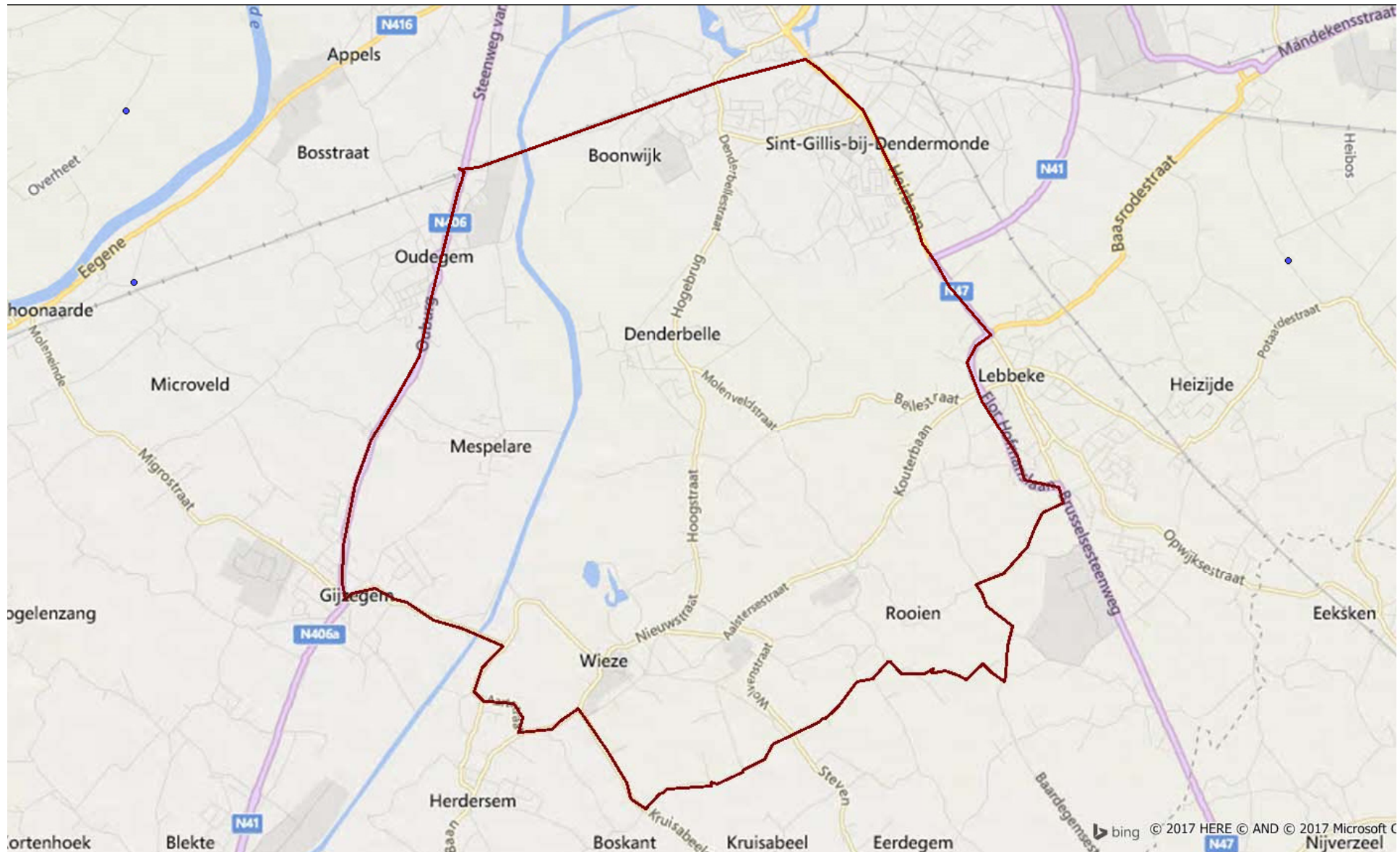


Mesures

- Mesures classiques dans le foyer
 - Mise à mort des animaux (euthanasie)
 - Destruction des cadavres (Rendac)
 - Désinfection provisoire du site
 - Enquête épidémiologique: pas de contacts pertinentes
- Zonage
 - Considéré comme élevage d'oiseaux d'ornement: pas de zone de protection ni de zone de surveillance
 - Zone tampon avec rayon de ca. 3 km
 - inventaire de toutes les volailles (seuls hobbyistes présents)
 - interdiction de transport de volailles, oiseaux, oeufs à couver



Zone tampon Denderbelle (Lebbeke)



- Au niveau national
 - Confinement pour volailles et oiseaux des amateurs
 - Interdiction de rassemblements pour volailles et oiseaux
- Mesures nationales prises le 10.11.16 restent d'application
 - Confinement pour les volailles des professionnels
 - Nourrir/abreuver à l'intérieur toute volaille dans tout le pays
 - Interdiction d'utiliser des eaux de surface pour abreuver
- Mesures de base restent également d'application
 - Analyses obligatoires en cas de traitement d'une bande montrant une chute des paramètres de production (consommation, ponte)
 - Interdiction d'accès aux étables pour visiteurs occasionnels



Approche en cas de foyer dans un élevage professionnel



Aspects généraux

- Base réglementaire
 - AR du 5 mai 2008
 - Volailles: ne pas hésiter à réaliser une visite d'exploitation
- Lutte
 - Approche zonale
 - zone de protection (3 km)
 - zone de surveillance (10 km)
 - zone tampon (facultative, pas de rayon prédéterminée)
 - reste du pays
 - Objectif
 - empêcher la propagation de la maladie
 - éradiquer le virus aussi vite que possible



Mesures nationales

- Stand still
 - Décidé ad hoc en fonction de la situation
 - Aussi bref que possible
 - Interdiction de transport (incl. transit, rassemblements) possible pour
 - volailles, oiseaux, œufs à couver
 - œufs de consommation provenant d'exploitations
 - lisiers et litières
 - autres animaux et leurs produits provenant d'exploitations mixtes
 - Assouplissements graduels en fonction du risque
- Prévention accrue
 - Biosécurité dans les élevages et le secteur
 - Transports 1-1
 - Interdiction de desserrage
 - Surveillance accrue



Mesures dans le foyer

- Mise à mort des animaux
 - Firme externe
 - Cadavres détruits par Rendac
 - Indemnité payée par le Fonds sanitaire
- Traçage des contacts à risque
 - Définition de la période à risque
 - In et out
 - Animaux, œufs, produits et matériaux (avicoles), machines, véhicules, ...
- Levée du foyer
 - Protocole R&O en différentes étapes
 - Protocole de repeuplement



Mesures dans les exploitations de contact

- 4 Catégories
 - 1 = contacts directs par animaux = suspicion
 - bloqués par l'UPC
 - inspections cliniques tout les 4 jours, prélèvements
 - év. assainissement préventif
 - 2 et 3 = contacts directs et indirects moins importants
 - bloqués par l'UPC
 - inspections cliniques tout les 7 jours, prélèvements
 - 4 = contacts à faible risque
 - pas visités ni bloqués
 - on compte sur la vigilance de la part du détenteur: contacter le vétérinaire en cas de problèmes



Mesures dans les zones à risque

- Zones de protection (3 km) et de surveillance (10 km)
 - Recensement de toutes les volailles et oiseaux
 - Mesures dans les élevages
 - examen clinique
 - biosécurité renforcée (désinfection aux entrées/sorties, vêtements, désinfection des véhicules, interdiction pour visiteurs, registre) d'exploitation
 - Interdictions de transport
 - volailles, oiseaux, œufs à couver, œufs de consommation, viandes, cadavres, lisiers/fumiers/litières
 - levée graduelle en fonction de la situation, plus rapide dans la zone de surveillance
- Levée
 - Zone de 3 km au plus tôt après 21 jours
 - Zone de 10 km au plus tôt après 30 jours et après monitoring final favorable



Mesures dans une zone tampon

- Zone facultative
 - En fonction de la situation
 - Zone intermédiaire entre les zones à risque et le reste du pays
 - Levée n'est pas liée aux zones à risque
- Mesures décidées par le Ministre
 - Interdictions de transport et de déplacement
 - Rassemblements
 - Mesures de biosécurité supplémentaires



Transports et activités dans le secteur: principes généraux

- Transports et activités dans les zones à risque et en dehors des zones à risque sont scindés au maximum
 - Corridors (abattoirs, couvoirs)
 - Séparation dans le temps ou dans l'espace (abattoirs, corridors)
 - Véhicules assignés
 - véhicules et personnes
 - au moyen d'autocollants
 - période d'attente de 4 jours après utilisation dans une zone à risque



Préparations à réaliser par le secteur

- Mise à jour des procédures de crise
 - Approche
 - Protocoles R&O
 - Listes des contacts
- Préparation du scénario worst case
 - Interdiction de desserrer
 - Transports 1-1
 - Zonage
 - assigner les véhicules et le personnel
 - approche dans le site de production: séparer dans le temps, dans l'espace les contacts venant des zones à risque
 - approche en cas de localisation du site dans une zone à risque
 - Préparer la communication vis-à-vis des clients

